

# FACULTÉ DE PHARMACIE (FP)

## HISTORIQUE

---

### La pharmacie à l'USJ depuis 1883

Les études de pharmacie furent organisées à l'École de médecine, dès l'ouverture de celle-ci en novembre 1883. Aucune mention officielle n'en fut faite alors, car, selon les termes du Révérend Père CLAIRET, la pharmacie était considérée comme un « corollaire obligé de la médecine ».

L'École de pharmacie ne vit cependant ses programmes et son droit de conférer des diplômes officiellement reconnus que le 4 décembre 1889. Le 6 octobre 1888, le gouvernement français accorde à l'École de médecine les titres et privilèges d'une faculté de médecine. Celle-ci, après avoir intégré l'École de pharmacie, prit le nom de Faculté de médecine et de pharmacie, à l'exemple des facultés mixtes existant à l'étranger.

En novembre 1912, trop à l'étroit dans les locaux du Campus, la Faculté se transporta dans de nouveaux bâtiments construits pour elle à la rue de Damas, au Campus des sciences médicales. L'accès à la Faculté comportait en 1889 deux conditions : un âge minimum et un certain niveau de connaissances ; à compter de 1940, il s'effectuait par voie de concours. Actuellement, l'admission à cette formation se fait selon l'une des trois modalités suivantes : sur dossier, sur concours ou sur titre.

Le programme et la durée des études en pharmacie ont subi de nombreuses modifications :

- Le stage de 52 semaines est effectué d'abord en première année, puis réparti sur les trois mois d'été à la fin de chaque année universitaire ; s'y est ajouté en 1993 un stage de pharmacie hospitalière.
- La durée des études théoriques, fixée à trois ans en 1889, a atteint progressivement cinq ans.

Au cours de son histoire, la Faculté décerna successivement les Diplômes de pharmacien suivants :

- De la session de novembre 1891 à celle de novembre 1894, le diplôme de la Faculté est signé par le Ministre français de l'Instruction publique
- de 1895 à 1898, le diplôme français décerné sous le sceau de l'Université de Lyon
- De 1899 à 1914, le Diplôme d'état français et le Diplôme d'état ottoman, sont décernés par un jury mixte
- En 1919, le Diplôme d'état ottoman fut supprimé et dès lors, la Faculté continua à décerner le seul diplôme français de pharmacien, jusqu'à 1976
- De 1977 à 1981, le Diplôme d'état français et le diplôme de l'Université Saint- Joseph sont décernés simultanément
- À partir de 1982, le Diplôme de docteur en pharmacie de l'Université Saint-Joseph (doctorat d'exercice) remplace le Diplôme de pharmacien.

Depuis 2002, une nouvelle formation est mise en place à la Faculté de pharmacie : diététique et nutrition.


Depuis 2003, l'ETLAM (École des techniciens de laboratoire et d'analyses médicales) est rattachée à la Faculté de pharmacie.

Depuis 2014, le Pôle technologie santé (PTS), au Campus de l'innovation et du sport (CIS), abrite les nouveaux laboratoires de recherche de la Faculté de pharmacie :

- Le Laboratoire de biologie moléculaire, le Laboratoire de contrôle de qualité microbiologique et le Laboratoire Rodolphe Mérieux-Liban
- Le Laboratoire de biochimie et de thérapies moléculaires
- Le Laboratoire de pharmacologie, pharmacie clinique et contrôle de qualité des médicaments
- Le Laboratoire de nutrition humaine

Tous ces laboratoires viennent s'ajouter à ceux du Campus des sciences médicales :

- Le Laboratoire de toxicologie et le Centre antipoison
- Le Laboratoire de recherche en chimie organique pharmaceutique
- Les Laboratoires de travaux pratiques de biochimie et biologie moléculaire, de chimie, de pharmacie industrielle et de l'ETLAM et enfin, la cuisine expérimentale.



Depuis 2017, le Diplôme de pharmacie (doctorat d'exercice) de l'Université Saint-Joseph est officiellement valorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur comme étant un diplôme de 360 crédits effectué en 10 semestres universitaires, auxquels s'ajoutent les 4 trimestres d'été.

La pluridisciplinarité et la diversification des matières enseignées assurent aux étudiants une formation polyvalente leur permettant de se spécialiser ou de s'enrôler dans des domaines divers : officine, industrie, pharmacie hospitalière et clinique, laboratoire d'analyses médicales, marketing pharmaceutique, recherche biologique et pharmaceutique, etc.

Nombreux diplômes et formations viennent s'ajouter aux formations et diplômes de base : diplômes d'université, DES, masters et doctorats d'université, notamment en sciences pharmaceutiques et biologiques ou en sciences nutritionnelles.

## **MISSION**

---

La Faculté s'engage depuis plus de 120 ans à assurer le bagage académique permettant à ses étudiants de réussir, voire d'exceller professionnellement dans les différents domaines qui constituent désormais notre métier pluridisciplinaire. Elle les prépare à appliquer la science acquise en toute conscience professionnelle, et vise à former des spécialistes compétents, responsables et des acteurs incontournables dans la société par leur sens du professionnalisme, de l'éthique du respect des valeurs humaines.

Elle offre :

- Une formation de base qui aboutit, selon le cursus choisi, à l'obtention d'un Diplôme de docteur en pharmacie (doctorat d'exercice) conforme aux normes internationales ; d'une Licence en diététique et nutrition ou d'une Licence en sciences de laboratoire. Ceci est assuré avec un souci permanent de consolider et de développer les formations qui répondent aux exigences de l'évolution de la profession, aux besoins nationaux, régionaux et internationaux, de renforcer l'excellence académique de nos programmes et de nos moyens pédagogiques et de consacrer une place particulière aux nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Une formation de 3<sup>e</sup> cycle, permettant d'accéder à différentes spécialités comme la biologie médicale par exemple, mais aussi à des doctorats d'université en pharmacologie, biochimie clinique et biologie moléculaire, toxicologie et microbiologie.
- Une activité de recherche renforcée par les collaborations nationales et internationales, les thèses en cotutelles, l'intégration de nos étudiants en master et en doctorat dans les équipes de recherche internationales.
- Un service de santé national (diagnostic, expertise et renseignements).

Un terrain de stage clinique au Centre hospitalo-universitaire de l'Hôtel-Dieu de France de Beyrouth, permet de compléter et de parfaire la formation de nos étudiants effectuant leurs stages de pharmacie hospitalière, pharmacie clinique, laboratoires de biologie médicale et nutrition et diététique.

La Faculté assure aussi une formation continue post-universitaire destinée aux pharmaciens en exercice à l'officine, dans un hôpital ou autre.

En outre, la Faculté assure pour les étudiants un cadre permettant leur épanouissement, non seulement sur le plan scientifique, mais aussi sur le plan culturel, social et sportif au sein de l'Université Saint-Joseph.

## **DIRECTION**

---

**Doyen :** Marianne ABI FADEL

**Doyens honoraires :** Fawaz FAWAZ, Hermine AYDENIAN, Dolla KARAM SARKIS

## **ADMINISTRATION**

---

**Coordinateur administratif des affaires académiques :** Jacqueline BALLOUZ

**Assistante aux affaires administratives :** Amale CHÉBLI

**Chargée de support académique :** Camélia BOUALEG



**Agent administratif :** Mireille (EL) KHOURY  
**Chargée de support académique :** Sabine SALAMEH  
**Coordinateur administratif des affaires académiques :** Amale (EL) GHRAICHY ABI EZZ  
**Assistante de laboratoire :** Fabienne (EL) HAJJ MOUSSA LTEIF  
**Assistante de laboratoire :** Danielle CHAAYA  
**Technicienne de laboratoire :** May MALLAH  
**Technicienne de laboratoire :** Dana MATTAR  
**Technicien de laboratoire :** Charbel KARKAF  
**Technicienne de laboratoire :** Sirine ABOU ISMAIL  
**Technicien de laboratoire :** Pierre MOUBARAK  
**Technicienne de laboratoire :** Laurice TABET  
**Technicienne de laboratoire :** Rita TABET  
**Agent de laboratoire :** Jihane (EL) MAWALI  
**Agent de propreté et d'hygiène :** Zeinab DIB MALLI

## **CORPS PROFESSORAL**

---

### **Professeurs**

Hayat AZOURY TANNOUS, Marianne ABI FADEL, Marie-Gabrielle GHORRA HINDI, Marlène KHALIL ABOU JAOUDE

### **Professeurs associés**

Cynthia (EL) HÉLOU ABDELSATER, Diane ANTONIOS GHOLAM, Joseph MATTA, Krikor SAHAKIAN, Nour HÉLOU THEOKARIS, Rita HACHEM MÉOUCHY, Salem (EL) KHARRAT

### **Maîtres de conférences**

Alexandre Pierre Jean MONNIER, Carine AYOUB, Khalil HÉLOU, May FAKHOURY, Mireille HARMOUCHE KARAKI, Nasma HAMDY (AL) NAJJAR HARB, Nathalie ASMAR YAGHI, Nicole FAKHOURY SAYEGH, Tatiana WAHANIAN PAPAIZIAN, Youmna GHALEB

### **Chargées d'enseignement**

Crystal HAJJAR (EL) FREIJEH, Latifé KARAM KIREJIAN

### **Chargées de formation pratique**

Lucine HALEPIAN OULOUIAN, Marianne ANTAR SOUTOU

### **Chargés de cours**

Abdo AZAR, Adel RAFFOUL, Adib MOUKARZEL, Aline (EL) HAJJ, André ADAIMÉ, Antoine KARAM, Antoine ZOGHBI, Bassam EID, Carine SALEM MOUGHAYAR, Carla AOUN, Carla DEEB, Carla IRANI NASR, Carla KHATER SAOUMA, Carla SABA, Carole MOUKAWAM DIB, Carole SAADÉ RIACHI, Céline NOHRA, César YAGHI, Charbel KARKAF, Charbel KHACHAN, Charbel KHALIL, Charbel MOUAWAD, Christo HILANE, Dana (EL) HADDAD AZAR, Dania NEHMÉ CHÉLALA, Dani TOUMA (EL) RASSY, Diala NACOUZI, Diane BAIRAMIAN, Elie ABDELSATER, Elie ATTIEH, Elie BADR, Elie BOU YAZBECK, Elie GHANEM, Elie GHAYAD, Elie MAALOUF, Elie WEHBÉ, Fadi NASR, Fadi REBEHMED, Fady BAKHACHE, Fawaz FAWAZ, Gaele KHANFOUR AOUN, Germain TRUGNAN, Ghassan SLEILATY, Hana HALABI NASSIF, Hanna (EL) TAWIL, Hicham JABBOUR, Hind HAJJ, Jean-Paul Carol SAHAKIAN, Jihane (EL) HOYEK BASSIL SUCCAR, Joseph BOUSTANY, Joseph (EL) CHIBANI, Kamal (EL) KALLAB, Karam CHAMOUN, Karim TORBEY, Krystel OUAJIAN KASSATLY, Lara ABDO, Léa ABI NASSIF, Liliane BOUKHDOUD, Lina GHANIMEH, Lina ISKANDAR (EL) HAWAT, Louis ABOU CHAYA, Lydia RABAA KHABBAZ, Marc BOUJI, Marianne HADDAD HJEIJ, Marie-Hélène GANNAGÉ YARED, Maya BOU KHALIL, May GERGES HARFOUCHE SAMAHA, May KASSAR NOHRA, Mélissa RIZK, Milad RIACHY, Mira AMMAR ITANI, Mirna GERMANOS HADDAD, Mona WAKED TABET, Moussa ALI, Moussa RIACHI, Nabil MAKHLOUF, Nadia Zeinab FAYAD, Nahida ASSAF EL KHOURY, Nayla SARGI, Nelly ZIADÉ ZOGHBI, Nicolas (EL) YAZIGI, Nina BOUTROS, Pamela (EL) HAJJ ASSAF, Pascale KARAM BAROUD, Paul Henri TORBEY, Pedro NAKHLÉ, Pierre GHORRA, Pierre KHOURY SEBAALANI, Racha (EL) AARAJ, Rafic (EL) HÉLOU, Rebecca (EL) KHOUEIRY, Régina (EL) GEITANI, Riad SARKIS, Roger OBEID, Roula ABI HABIB KHOURY, Salim MAKHOUL, Samer HARMOUCH, Sami RICHA, Sélim JAMBART, Sima HAMADEH, Tarek ITANI, Zeina AOUN BACHA, Ziad KHOUEIR, Ziad NASSOUR



## DIPLÔMES

---

### CURSUS DE PHARMACIE

- Diplôme de docteur en pharmacie (doctorat d'exercice) : 360 crédits (à partir de 2017-2018) effectués en 10 semestres universitaires auxquels s'ajoutent les 4 trimestres d'été, et incluant les stages officinaux, les stages de laboratoires, les stages hospitaliers et la soutenance du mémoire de fin d'études (ou thèse d'exercice).

Ce diplôme de base peut être suivi par les formations suivantes :

- Master en sciences pharmaceutiques et biologiques (120 crédits)
- Doctorat en sciences pharmaceutiques et biologiques (180 crédits après le master)
  - Options :
    - Agents pathogènes et antimicrobiens
    - Biochimie clinique, génétique moléculaire et cibles thérapeutiques
    - Pharmacologie, pharmacie clinique et contrôle de qualité des médicaments
    - Toxicologie clinique et expérimentale.
- Master en contrôle de qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques (120 crédits)
- Master spécialisé en marketing pharmaceutique (120 crédits)
- Master de cosmétologie industrielle et de dermopharmacie (120 crédits)
  
- DES en biologie médicale : (détenteur du Diplôme d'exercice en pharmacie de l'USJ)  
Durée de la formation : 4 ans dont un an à l'étranger.
  
- Diplômes universitaires (DU) :  
Pharmacie clinique, hospitalière et officinale (2 semestres)

### CURSUS DE NUTRITION


- Licence en nutrition et diététique (180 crédits)
- Master en nutrition (120 crédits)
  - Options :
    - Nutrition humaine
    - Nutrition et physiologie sportives
- Master en technologie alimentaire
- Doctorat en sciences nutritionnelles (180 crédits après le master)

## DÉBOUCHÉS

---

**Pharmacie** : large éventail de métiers allant de la pharmacie officinale, clinique, hospitalière, à l'exercice dans l'industrie pharmaceutique, le marketing pharmaceutique, la direction d'un laboratoire d'analyses médicales privé ou hospitalier, aux fonctions administratives et publiques, ou orientant vers une carrière d'enseignant-chercheur ou chercheur dans le domaine biologique et pharmaceutique.

**Nutrition** : opportunités de travail et débouchés : diététique en cabinet privé, diététique hospitalière, diététique sportive, nutrition communautaire ou ONG, marketing de produits alimentaires, fonction publique (ministère de la Santé publique), élaboration des normes et standards, protection du consommateur, industries agro-alimentaires, contrôle qualité des aliments, unités de production d'aliments et de restauration (catering), recherche et développement, enseignement scolaire en nutrition.



## FRAIS DE SCOLARITÉ

---

\$ 164 + 3,938,000 LL	Diplôme de docteur en pharmacie (doctorat d'exercice) (360 Cr.)
\$ 71 + 1,692,000 LL	Master en sciences pharmaceutiques et biologiques
\$ 71 + 1,692,000 LL	Master spécialisé en marketing pharmaceutique
\$ 113 + 2,721,000 LL	Diplôme universitaire de pharmacie clinique
\$ 113 + 2,721,000 LL	Licence en nutrition et diététique (180 Cr.)
\$ 113 + 2,721,000 LL	Master en nutrition
\$ 113 + 2,721,000 LL	Master en nutrition, option : nutrition et physiologie sportives
\$ 113 + 2,721,000 LL	Master en nutrition, option : nutrition humaine
\$ 113 + 2,721,000 LL	Master en technologie alimentaire

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

### GÉNÉRALITÉS

#### CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ

- La présence aux cours est obligatoire et contrôlée (article 8 du règlement des études de l'USJ)
- L'assiduité et la motivation de l'étudiant ont une incidence directe sur son évaluation continue au cours du semestre, à travers l'évaluation des acquis de l'unité d'enseignement par des interrogations écrites et orales, des projets, des travaux personnels
- Pour passer l'examen final d'une UE, que ce soit en première ou en deuxième session, l'étudiant doit avoir assisté à 70% au moins des cours présentiels
- L'assiduité aux séances de travaux pratiques et aux enseignements dirigés est rigoureusement contrôlée et les étudiants ne sont pas autorisés à se présenter à l'épreuve finale si leur assiduité est inférieure à 80% de la durée de l'UE.

Après approbation du Conseil, des absences justifiées peuvent être excusées par le Doyen. Pour une absence supérieure à deux semaines consécutives, l'étudiant doit avoir l'autorisation du Doyen, après accord du conseil de la Faculté, sous peine d'empêchement de poursuivre son semestre.

#### ORGANISATION DES EXAMENS

L'année universitaire est divisée en deux semestres, sauf pour la 5<sup>e</sup> année de pharmacie dont les dispositions particulières sont détaillées plus loin.

Les matières enseignées étant semestrielles, elles donnent lieu à des examens semestriels. Des trimestres d'été ont lieu pour les 4 premières années de pharmacie et comportent essentiellement les stages professionnels (d'officine, de laboratoires), des cours et des apprentissages par jeux de rôle dans la pharmacie pilote.

#### MODALITÉS D'EXAMENS

##### 1<sup>re</sup> session d'examen

Pour les matières théoriques de 1 à 2 crédits, un examen final est organisé (avec ou sans partiel).

Pour les matières théoriques de plus de 3 à 4 crédits :

- Un examen partiel couvrira une première partie du cours et comptera pour 25% de la note finale.
- Un examen final couvrira toute la partie enseignée et comptera pour 70% de la note finale. Des TPC qui pourraient compter pour 5% de la note finale.
- En fin de semestre, la note de chaque matière est calculée sur la base des notes de l'examen partiel, de l'examen final et des TPC (et/ou des TP pour les matières dont les notes des TP sont intégrées aux notes des matières théoriques).

En cas d'absence justifiée à un partiel, les notes de l'examen final ainsi que celles des TPC/ TP intégrés compteront pour 100% de la note finale.

##### Pour les enseignements pratiques

Les étudiants sont notés : lors de chacune des séances de travaux pratiques pour les manipulations effectuées et les résultats obtenus, lors des interrogations écrites portant sur les travaux pratiques et sur la façon de travailler.

La moyenne des notes obtenues lors des contrôles mentionnés ci-dessus et pour chacune des matières constitue la note d'appréciation globale de la 1<sup>re</sup> session et pour cette matière.

Un candidat est déclaré admis s'il a une note au moins égale à 10/20 ou 50/100 pour l'enseignement pratique dans les cursus de pharmacie, nutrition.

Le candidat doit se présenter aux épreuves de la 2<sup>e</sup> session pour chacune des matières où la moyenne de 10/20 ou 50/100 n'a pas été obtenue à la 1<sup>ère</sup> session.

Lorsque les travaux pratiques sont intégrés à une matière donnée, la note obtenue à ces travaux pratiques, suite à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> session, doit être au moins égale à 10/20 ou 50/100 et comptera pour 25% de la note finale de la matière. Ces 25% seront ainsi additionnés à la note du partiel qui compte pour 25% et à la note du final qui comptera pour les 50% restant.

### **Conditions de réussite**

1- Réussite d'une UE :

L'étudiant réussit une UE lorsqu'il obtient au moins 10/20 ou 50/100 à celle-ci.

2- Réussite au programme du semestre :

L'étudiant réussit au programme du semestre lorsqu'il obtient une note de 10/20 ou 50/100 à chacune des UE.

- S'il obtient une note < 10/20 ou 50/100 dans une ou plusieurs UE, il repasse une 2<sup>e</sup> session de la ou des UE où il n'a pas la moyenne.

### **Deuxième session d'examen**

Elle est organisée pour les candidats n'ayant pas réussi l'examen final en 1<sup>re</sup> session après délibération du jury. Les notes obtenues au partiel comptent aussi pour la note finale obtenue après présentation de l'examen en deuxième session.

Les étudiants n'ayant pas réussi l'examen de deuxième session, doivent repasser l'année suivante les UE auxquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne (du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> semestre).

### **Unités d'enseignement prérequis**

L'inscription à une UE peut exiger une ou des « unités d'enseignement prérequis » ; celles-ci sont l'ensemble d'autres unités d'enseignement dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants validés par le jury avant inscription à cette UE.

## **REMARQUES**

### **1. Absence et évaluation**

Tout étudiant absent à un élément d'évaluation doit justifier son absence en présentant par écrit un motif valable dans les trois jours ouvrables.

Si l'étudiant n'a pas pu se présenter à une épreuve d'examen partiel pour une raison jugée valable par le Doyen après approbation du Conseil de Faculté, l'examen final comptera pour 100% de la note, (ou 75% de la note, dans le cas où des travaux pratiques y sont intégrés, leur note comptant pour 25%). En cas d'absence justifiée à l'examen final de 1<sup>re</sup> session, l'étudiant repassera l'examen en deuxième session.

Tout empêchement de se présenter à la deuxième session de l'examen final doit être justifié auprès du doyen et approuvé par le Conseil de Faculté.


En cas de force majeure, une dérogation pourrait exceptionnellement être faite pour une autre deuxième session, après approbation du Conseil de Faculté.

### **2. Publication des notes et consultation de la copie**

Suite à la validation des épreuves, toutes les notes des partiels des épreuves théoriques seront publiées sur le compte personnel des étudiants sur le site web de l'USJ.

Les résultats finaux de chaque étudiant seront publiés sur le compte personnel de l'étudiant en question sur le site web de l'USJ après les délibérations des jurys d'examens.

L'étudiant peut solliciter, par écrit, la consultation de sa copie d'examen dans les cinq jours ouvrables suivant la publication des notes.



Dans le seul cas d'une erreur matérielle d'omission, d'addition ou de report, la note est corrigée à la suite de la décision du responsable de l'institution (article 31 du règlement de l'USJ). Si aucune erreur matérielle n'existe, l'enseignant peut indiquer à l'étudiant les erreurs commises justifiant la note attribuée.

## **DIPLÔME DE DOCTEUR EN PHARMACIE (DOCTORAT D'EXERCICE)**

Les études de pharmacie donnent lieu au diplôme de docteur en pharmacie (doctorat d'exercice) de 360 crédits à raison de 10 semestres universitaires et 4 trimestres d'été. Elles sont divisées en 2 cycles :

1<sup>er</sup> cycle : 6 semestres de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année universitaire

2<sup>e</sup> cycle : 4 semestres universitaires de la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, incluant les trimestres d'été, les stages mentionnés ci-dessous et leur validation ainsi que la préparation et la soutenance d'un mémoire de fin d'études au cours de la 5<sup>e</sup> année.

5<sup>e</sup> année de pharmacie

Les examens de 5<sup>e</sup> année de pharmacie donnent lieu à cinq épreuves distinctes que l'étudiant doit valider afin d'obtenir le Diplôme de pharmacie (doctorat d'exercice) :

- Épreuves théoriques pour les différentes UE de chaque semestre (examen final, sans partiel, qui compte pour 100% de la note de validation)
- Validation de stage de laboratoire
- Validation de stage hospitalier
- Validation de stage officinal
- Soutenance d'un mémoire de fin d'études.

### **1. Validation des enseignements théoriques**

Elle est organisée à la fin de l'enseignement de chaque matière ou groupe de matières. Toutes les épreuves écrites sont anonymes.

Pour être déclaré admissible, le candidat doit obtenir la moyenne générale de 10/20 à chaque matière.

### **2. Validation de stage de laboratoire d'analyses médicales**

Elle porte sur les épreuves suivantes :

- Biochimie
- Bactériologie
- Hématologie ou immunologie ou parasitologie.

Pour être admis à l'examen de validation de stage de laboratoire, les candidats devront obtenir, au moins, la moyenne générale de 10/20.

Le jury peut décider de faire effectuer au candidat ajourné, un stage complémentaire dans un laboratoire d'analyses médicales dans un ou plusieurs domaines.


### **3. Validation de stage hospitalier de pharmacie clinique**

À la fin de chaque rotation où l'étudiant est affecté, une note d'évaluation est affichée par le coordinateur du stage.

Cette note prend en compte :

- l'assiduité de l'étudiant
- l'évaluation de l'étudiant par le chef de service
- les connaissances pharmaceutiques
- l'esprit de recherche et de curiosité intellectuelle
- la présentation orale des cas et l'examen de fin de rotation
- la motivation et la relation avec l'équipe médicale
- le rapport de stage à la fin de chaque rotation.

La note finale d'évaluation du stage hospitalier (10/20) sera la moyenne des notes de toutes les rotations effectuées par l'étudiant à l'HDF ou dans les hôpitaux périphériques.



#### 4. Validation de stage officinal

Pour être admis à l'examen de validation de stage officinal, le candidat doit avoir validé tous ces stages antérieurs, obtenu, au moins, la moyenne de 10/20 à l'épreuve de posologie et à l'épreuve pratique de stage.

#### 5. Mémoire de fin d'études, choix du sujet

Pour obtenir le Diplôme de docteur en pharmacie (doctorat d'exercice), les étudiants qui ont réussi aux examens théoriques et pratiques, validé leur stage et passé avec succès les examens de probatoire, doivent soutenir un mémoire de fin d'études (thèse).

La Faculté propose aux étudiants des sujets avant le début de leur stage de 5<sup>e</sup> année. Une date limite pour le dépôt des sujets est fixée. Le nom du directeur de thèse et le sujet proposé sont ensuite soumis, par écrit, au Doyen pour approbation après consultation du comité des thèses. Formalités en vue de la soutenance de la thèse :

1. Le candidat remet au Secrétariat de la Faculté un exemplaire de sa thèse.
2. Sur proposition du directeur de la thèse et après concertation du comité de lecture, le Doyen autorise la soutenance, et approuve la composition du jury (imprimé à retirer auprès du Secrétariat) et la date de soutenance.  
Le jury comprend au moins deux membres ; le président est nécessairement un professeur de la Faculté. Le jury doit comporter au moins un pharmacien enseignant à la Faculté de pharmacie.
3. La soutenance a lieu, au plus tôt, quinze jours après le dépôt au secrétariat de 3 exemplaires de la thèse et l'obtention de l'autorisation de soutenance.
4. L'étudiant est tenu de remettre trois exemplaires de sa thèse au Secrétariat de la Faculté. Le Doyen désigne les membres du jury qui reçoivent un exemplaire de la thèse ainsi qu'une fiche d'évaluation.  
Cette évaluation a trait au travail bibliographique, à l'esprit d'analyse et de synthèse, à l'apport personnel, à la présentation.
5. La soutenance est publique. Elle comprend un exposé de quinze minutes environ suivi d'une discussion avec les membres du jury.
6. Le jury peut, soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions « Passable » (10-12/20), « Honorable » (>12-14/20), « Très honorable » (>14-16/20) ou « Très honorable avec félicitations » (>16/20).
7. Le jury établit un rapport de soutenance qui est remis au Secrétariat.
8. En cas d'admission, un certificat provisoire est remis à l'étudiant par le secrétariat de la Faculté dans les cinq jours suivant la soutenance. Le certificat provisoire devra être rendu au secrétariat pour retirer le diplôme définitif lorsque celui-ci sera établi.

#### LES STAGES

Ils ont une durée totale de 52 semaines (364 jours), à raison de 6h par jour.

##### 1- Le stage officinal

Ce stage de 20 semaines doit être accompli en dehors de l'année universitaire, après la fin de la scolarité de 1<sup>re</sup> année et avant l'inscription en 4<sup>e</sup> année selon les modalités suivantes :

- 1<sup>re</sup> année : 7 semaines dans une officine.
- 2<sup>e</sup> année : 8 semaines dans une officine.
- 3<sup>e</sup> année : 8 semaines dans une officine.

##### 2- Le stage de biologie clinique

Ce stage est effectué par les étudiants ayant validé la 4<sup>e</sup> année des études pharmaceutiques.

La durée de ce stage est de 8 semaines, effectuées dans un laboratoire d'analyses médicales agréé par la Faculté de pharmacie et le Syndicat des biologistes.

##### 3- Le stage de 5<sup>e</sup> année

- Stage officinal ou industriel

Au cours de la 5<sup>e</sup> année, un stage de 4 semaines (ou du nombre de semaines nécessaires pour compléter la durée de stage réglementaire requise) sera effectué au choix de l'étudiant, dans une officine ou une industrie agréée par la Faculté et sous réserve des places disponibles.



#### **4- Le stage de pharmacie clinique**

Il s'effectue au cours de la 5<sup>e</sup> année à raison de 20 semaines par étudiant, avec une rotation dans les différents services cliniques hospitaliers et à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu de France ou dans des hôpitaux périphériques.

Ce stage a pour but de parfaire la formation des étudiants sur le terrain en assurant une synthèse des différentes matières enseignées aux cours des études, en leur faisant assumer des tâches précises.

#### **EXAMENS PROBATOIRES**

Des examens probatoires écrits et oraux sont organisés dans le but de vérifier l'assimilation, par les étudiants, des disciplines enseignées ; ils nécessitent une révision des enseignements de base et leur application à la pharmacie et à la biologie clinique.

##### **Programme**

Ces examens portent sur les matières suivantes :

1<sup>er</sup> groupe : Biologie clinique

- Biochimie clinique
- Hématologie + Immunologie
- Microbiologie + Virologie
- Parasitologie + Mycologie

2<sup>e</sup> groupe : Médicament

- Pharmacie clinique
- Pharmacie galénique
- Pharmacologie
- Toxicologie

##### **Examens - Validation**

Sont autorisés à présenter ces examens, les candidats définitivement reçus à l'examen final de 5<sup>e</sup> année.

##### **Conditions d'admission**

Pour être reçu, le candidat devra obtenir la moyenne générale dans chaque groupe, sans aucune note éliminatoire. En cas d'échec, le candidat devra présenter à la session prochaine toutes les matières du groupe comportant la moyenne générale inférieure à 50/100 pour une épreuve écrite et inférieure à 50/100 pour une épreuve orale.

Le succès obtenu à certaines épreuves est tenu en considération pour une 2<sup>ème</sup> session. En cas d'échec, le candidat doit présenter toutes les épreuves à la session ultérieure.

Le succès aux examens probatoires est une condition nécessaire pour la soutenance de la thèse et l'obtention du diplôme de doctorat d'exercice en pharmacie.